

Registre des délibérations - Délibération n°05 : 03/10/2017

DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE MÉDITERRANÉENNE

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le trois octobre à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglalet
- Représentant du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Gilles Ayme
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglalet
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Bruno Genzana
Commune d'Arles : Bernard Bacchi à Alain Dervieux
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard, Marc Minorette à Jean-Paul Gay
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taïeb à Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan à Gilles Ayme

► Étaient absents-excusés :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	58

Date de convocation
03/07/2017
RC – 370

Délibération n° 05 : 03/10/2017

DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE MÉDITERRANÉENNE

► Contexte

Dès sa création, le Parc naturel régional de Camargue a conduit des actions de partenariat à l'étranger et notamment avec les pays méditerranéens. La reconnaissance du territoire au titre de la convention internationale de Ramsar sur la protection des zones humides et des Réserves mondiales de Biosphère par l'UNESCO renforce sa notoriété internationale et le conduit à s'inscrire dans un réseau international. La coopération fait partie de l'une des quatre ambitions majeures que le Parc a inscrites dans sa Charte de développement durable approuvée en 2011.

► Objectifs

Les principaux objectifs recherchés sont les suivants :

- Répondre aux valeurs de la solidarité territoriale ;
- Contribuer à la reconnaissance de la démarche des Parcs naturels régionaux ;
- Permettre des échanges techniques et méthodologiques sur des thèmes traités par le Parc et ses partenaires (gestion de l'eau et des zones humides, élevage extensif, pratiques rizicoles, protection des espèces et des milieux...) ;
- Favoriser l'ouverture culturelle des acteurs du territoire et contribuer à la cohésion sociale ;
- Contribuer à l'éducation à l'environnement et au territoire (échanges scolaires, supports d'informations...) ;
- Développer des projets sur des enjeux communs : préservation de la biodiversité, valorisation du territoire par une politique de tourisme durable, agro-écologie et élevage extensif, changements globaux, évolution du littoral, protection du milieu marin, gouvernance des espaces protégés ...

► Descriptif

Ainsi, les programmes de coopération, principalement engagés en partenariat avec la Région, porteront essentiellement sur les pays et les territoires suivants :

• Italie

Programme de coopération avec les Parcs du delta du Pô (participation à des projets européens) par exemple sur la valorisation des produits locaux, et particulièrement de la culture du riz, sur la mise en tourisme du delta par des pratiques culturelles et touristiques innovantes...

• Espagne

- Partenariat technique avec le delta de l'Ebre sur la riziculture avec la participation du Centre Français du Riz et du Syndicat des Riziculteurs de France et Filières, ainsi que de tout autre organisme ou tous professionnels agricoles intéressés par la démarche d'échange et d'apprentissage de nouvelles pratiques.

- Animation et coordination du jumelage avec l'Espace naturel du Parc de Doñana (delta du Guadalquivir) dans le cadre du partenariat entre les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Junta de Andalousie : échange scolaire, projets collectifs entre les socio-professionnels de l'élevage extensif, de la riziculture, des structures de protection de la nature, suivi des populations d'oiseaux, programmes européens en commun ...
- Projet « **Route équestre** » : Le Parc de Camargue souhaite poursuivre sa coopération avec Doñana autour de la réalisation d'un projet de route équestre reliant ces deux territoires de Delta par des chemins d'itinérance à cheval. Si le Parc de Camargue a déjà demandé des financements LEADER pour mettre en place le tronçon local de ce vaste itinéraire, la présente demande permettra de poursuivre les échanges avec Doñana et les autres espaces naturels concernés par ce projet (Narbonnaise, Ebre, Aiguamolls...) pour bâtir l'ensemble des trajets en répondant à des appels à projets en commun par exemple.

► **Plan de financement prévisionnel**

Dépenses	Montants TTC	Recettes	Montants TTC
Animation coordination – montage de projets	2 000€	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 000€
Accueil des délégations	5 000€	PNR Camargue	3 000 €
Déplacements	5 000€		
Prestations externes (définition itinéraire, programme, communication)	3 000 €		
Total TTC	15 000 €	Total TTC	15 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Valide l'inscription de ce projet dans le programme d'actions du Parc car il répond à un enjeu fort de la Charte du Parc ;
- Autorise le Président à solliciter les crédits nécessaires et à engager les démarches y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **12 OCT. 2017**
Et de l'affichage effectué le **13 OCT. 2017**

Le Président,
Roland Chassain



